

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du mardi 21 février 2012**

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se sont réunis à l'Hôtel de Ville et du Pays de Château-Gontier, le mardi 21 février 2012 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Philippe Henry, Président.

Etaient présents : M. AUDEBERT, M. BOIVIN C., M. HERVE, Mme LAINE, M. DENEUX, M. HOCDE, Mme MELOIS, M. MARQUET, Mme TRIBONDEAU, M. HENRY, Mme DASSE, M. HERISSE, M. SAULNIER, Mme PLANCHENAULT-MICHEL, M. DENIAUX, Mme VARET, M. ROCHER, Mme MALLECOT, M. GUERIN, M. BOBARD, M. TESSIER, M. GUINHUT, M. ROSSIGNOL, M. LEUTHY, M. FOUCHER, M. GIRAUD, M. GIGAN, M. JEGOUIC, Mme DOUMEAU, M. BOUVET, M. ECARD, M. PIEDNOIR, M. BELLEY, M. GUEDON, M. FOURMOND, M. RAIMBAULT, M. BOIVIN H., M. MAUSSION.

Etaient absents et représentés : M. GUILAUME, M. DIRICKX, M. BABLEE, M. PERRAULT, M. AUBERT (procurations à M. AUDEBERT, M. GUERIN, M. BOBARD, pouvoirs de vote à M. RAIMBAULT, M. JEGOUIC).

Etaient excusés : Mme FERRY, Mme LEMOINE, M. LEROUX, Mme GERBOIN, M. NOURI, M. DELATRE, Mme METIBA, Mme BOURBON, Mme FORESTIER, Mme PENEAU, M. ROUSSEAU, Mme BRUNET, M. BACHELOT.

Secrétaire de séance : M. LEUTHY.

---

DATE DE CONVOCATION : mardi 14 février 2012

Nombre de membres en exercice :	53
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance :	35
Absents ayant donné pouvoir écrit de vote ou suppléants pour les communes rurales	5
<u>VOTANTS</u>	<u>40</u>

M. Philippe HENRY ouvre la séance. Il donne connaissance à l'assemblée des procurations et pouvoirs de vote :

- Monsieur Serge Guilaumé donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Audebert,
- Monsieur Nicolas Dirickx donne procuration à Monsieur Jacques Guérin,
- Monsieur Claude Bablée donne procuration à Monsieur Daniel Bobard,
- Monsieur Yves Perrault donne pouvoir de vote à Monsieur Joël Raimbault,
- Monsieur Lucien Aubert donne pouvoir de vote à Monsieur Pierre Jégouic.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 31 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Hubert Leuthy est désigné secrétaire de séance.

## Ordre du jour

### 1. FINANCES

- 1.1 Compte Administratif 2011 - Affectation provisoire du résultat
- 1.2 Budget Primitif 2012
  - 1.2.1.1 - Budget primitif 2012 - Budget Principal
  - 1.2.1.2 - Adoption des taux d'imposition - Année 2012
  - 1.2.2 - Budget primitif 2012 - Budget Annexe Leader - COT
  - 1.2.3 - Budget primitif 2012 - Budget Annexe "lotissements industriels"

### 2. AFFAIRES GÉNÉRALES - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 2.1. COT (Contrat d'Objectif Territorial) - Validation du plan d'action - Année 3

### 3. AFFAIRES FONCIÈRES

- 3.1 Vente d'une parcelle de terrain au Syndicat pour la Gestion de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Urbanisme de l'agglomération de Château-Gontier - Rue du Val de Mayenne

### 4. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- 4.1 Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée
- 4.2 Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée
- 4.3 Questions diverses

## 1. FINANCES

Avant la présentation détaillée du budget, M. Henry souligne que ce dernier a été élaboré dans un contexte particulier de crise et d'incertitudes quant à nos recettes, ce qui incite bien évidemment à la prudence.

La collectivité a su anticiper les changements futurs en revisitant son fonctionnement, en améliorant sa capacité d'auto financement pour ne pas s'endetter davantage.

Il souligne que chacun des vice-présidents et leur comité respectif ont su répondre au principe de prudence budgétaire.

Le budget 2012 se veut ambitieux, avec une volonté de désendettement.

L'investissement est chiffré à 13 M€, dont 6 M€ d'investissements nouveaux, autour de deux projets majeurs que sont la construction de la médiathèque et la réhabilitation de la piscine.

M. Henry souligne que la préparation du budget 2012 s'inscrit dans un objectif d'amélioration de nos recettes pour rester un territoire attractif et dynamique, autour des axes suivants :

- une vision et une programmation pluriannuelle
- le soutien aux associations de notre territoire, afin qu'elles puissent poursuivre leurs activités, en encourageant le bénévolat,
- le maintien de la politique tarifaire pour un accès à tous des services, ce qui participe d'autant au lien social, cher à notre collectivité,
- une stabilité des taux d'imposition pour préserver le pouvoir d'achat des familles.

M. Saulnier présente ensuite le projet de budget primitif 2012.

Les rapporteurs exposent ensuite les détails de chacune des missions.

- Se reporter au powerpoint joint en annexe 1 du présent procès-verbal -

S'agissant du volet jeunesse, M. Guédon informe notamment les membres du Conseil Communautaire de l'organisation le vendredi 2 mars prochain (de 19h à 21h30 – salle du conseil) d'un rendez-vous sur le thème de "un Conseil Communautaire de Jeunes : Qu'est ce que c'est ?".

Cette rencontre élus/jeunes est organisée par le réseau des animateurs du Sud-Mayenne et a pour finalité de réfléchir collectivement à l'organisation d'instances telles que les conseils communautaire de jeunes.

Sur le volet culture, M. Jégouic précise que l'avant projet sur la médiathèque est en cours d'élaboration. S'agissant du Carré, il tient à préciser qu'une nouvelle convention est en cours de préparation, avec un objectif de plus de lisibilité quant au soutien apporté par la collectivité.

M. Gigan fait remarquer par ailleurs qu'il serait intéressant que figure dans le rapport budgétaire le nombre d'inscrits dans les bibliothèques relais du Pays de Château-Gontier.

M. Jégouic précise que ces chiffres ont notamment été présentés lors de la dernière commission locale d'évaluation – se reporter en annexe 2 du présent procès-verbal.

Sur le volet Tourisme, M. Fourmond tient à rappeler que la promotion du tourisme contribue fortement au développement économique et à l'attractivité de notre territoire, qui a su en ce domaine porter des investissements forts et porteurs d'avenir.

M. Henry fait ensuite procéder au vote des questions relatives au budget.

### **QUESTION 1.1 - Compte Administratif 2011 - Affectation provisoire du résultat**

Délibération n° CC – 013 – 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSÉ : Depuis la loi n°99-1126 du 28 décembre 1999, les modalités d'affectation du résultat de l'exercice clos sont désormais définies par l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du Compte Administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

- Se reporter aux documents joints en annexe 1 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments et en application de la réglementation, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer sur l'affectation provisoire des résultats,
- de statuer favorablement sur les propositions d'affectation du résultat, telles qu'annexées.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

## **QUESTION 1.2 - Budget Primitif 2012**

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

### **QUESTION 1.2.1.1 - Budget Primitif 2012 - Budget Principal**

Délibération n° CC - 014 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

EXPOSÉ : Le projet de Budget Primitif 2012 fera l'objet d'une présentation détaillée en séance.

- Se reporter au rapport budgétaire 2012 transmis avec la note de synthèse -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adopter le projet de Budget Primitif 2012 tel que présenté.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

### **QUESTION 1.2.1.2 - Adoption des taux d'imposition - Année 2012**

Délibération n° CC - 015 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

EXPOSÉ : Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur les taux d'imposition de l'année 2012.

- Se reporter au tableau vote des taux joint en annexe 2 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adopter les taux d'impositions 2012, et les produits fiscaux en résultant.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

**QUESTION 1.2.2 - Budget Primitif 2012 - Budget Annexe Leader - COT**

Délibération n° CC - 016 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

EXPOSÉ : Le projet de Budget Primitif 2012 "Leader COT" fera l'objet d'une présentation détaillée en séance.

- Se reporter au rapport budgétaire 2012 qui vous a été transmis avec la note de synthèse -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adopter le projet de Budget Annexe "Leader COT", tel que présenté.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

**QUESTION 1.2.3 - Budget Primitif 2012 - Budget Annexe "lotissements industriels"**

Délibération n° CC - 017 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

EXPOSÉ : Le projet de Budget Primitif 2012 "lotissements industriels" fera l'objet d'une présentation détaillée en séance.

- Se reporter au rapport budgétaire 2012 qui vous a été transmis avec la note de synthèse -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adopter le projet de Budget Primitif 2011 "lotissements industriels", tel que présenté.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

M. Henry tient à souligner le travail réalisé par l'ensemble des services sur le budget 2012, dans des délais serrés et sur l'implication du rapporteur au budget, M. Saulnier.

Il remercie également l'ensemble des conseillers communautaires pour leur confiance.

## 2. AFFAIRES GÉNÉRALES

### QUESTION 2.1 - COT (Contrat d'Objectif Territorial) - Validation du plan d'action - Année 3

Délibération n° CC - 018 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HERVE

EXPOSÉ : Par délibération du 16 décembre 2008, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, structure porteuse juridique, financière et administrative du GAL Sud-Mayenne (comme stipulée dans la convention d'association entre les 3 Pays du Sud-Mayenne), s'était prononcée favorablement sur la mise en œuvre d'un COT sur son territoire.

Il s'agit de renforcer le plan d'actions Leader, lequel engage une nouvelle politique territoriale sur le Sud Mayenne : développement durable et lutte contre le réchauffement climatique.

La démarche Leader et le COT ont en effet des objectifs communs qu'ils soient de nature stratégiques ou opérationnels.

Le COT prévoit notamment sur une période de 3 ans :

- une animation territoriale,
- la réalisation d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre
- la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et d'information sur les enjeux énergétiques et climatiques, les outils mobilisables, les opérations exemplaires, des sessions de formation à l'intention des acteurs du Sud-Mayenne

Par délibération n° CC 054-2009 du 16 juin 2009, la Communauté de Communes avait approuvé les objectifs de l'accord cadre de partenariat avec l'ADEME et s'était prononcée favorablement sur le programme d'actions de l'année 1.

Le Conseil Communautaire s'était prononcé favorablement sur le programme d'actions de l'année 2, par délibération n° CC-092 du 21 septembre 2010.

Concernant l'année 1, les principales opérations ont porté sur la sensibilisation :

- au développement durable (conférence-débat),
- aux économies d'énergie dans le bâtiment (audits énergétiques témoins avec une réalisation pédagogique),
- à la performance énergétique dans le bâtiment (soirée d'information et formation élus-agents),
- aux économies d'énergie dans l'aménagement urbain avec le voyage d'étude à Fribourg et sa restitution publique,

- aux économies d'énergie dans le patrimoine des collectivités du Sud Mayenne avec le recensement des consommations énergétiques,
- au recours aux énergies renouvelables par la réalisation du diagnostic biomasse combustible,
- et plus globalement, à la lutte contre le changement climatique avec les actions de communication sur la politique énergie-climat (blog, newsletter) et de promotion des pratiques exemplaires (répertoire avec fiches)

Concernant l'année 2, les principales opérations ont été :

- la poursuite de temps de formation et d'information (AEU à Bierné, performance énergétique dans les bâtiments à Château-Gontier)
- l'organisation et la promotion de visites de sites et équipements basse consommation (salles socioculturelles du Pays de Meslay-Grez), de chaufferies à bois déchiqueté
- le lancement de la structuration de la filière bois-énergie en Sud Mayenne : visite et rencontres de la SCIC Haute-Mayenne
- le portage pour le compte de 13 collectivités du Sud Mayenne de 21 audits énergétiques sur des bâtiments publics
- l'accompagnement à la mise en œuvre d'un Espace Info Energie sur le Sud Mayenne et notamment des permanences sur Château-Gontier
- la mise en œuvre d'un conseil en énergie partagé (CEP) par l'adhésion de 26 communes
- la sensibilisation et la participation à l'émergence de filière courte dans la restauration collective
- l'accompagnement d'une vingtaine de projets publics et associatifs du Sud Mayenne contribuant à la maîtrise des consommations d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- la définition, avec le TAT Sud Mayenne, du programme d'actions du 1<sup>er</sup> projet de coopération interterritoriale « bâtir une offre éco-touristique ».

Aujourd'hui, il convient que la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, en qualité de structure porteuse, se prononce sur le programme de l'année 3 qui a pour objectif de soutenir l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial décidé par délibération n° B-124 du 4 juillet 2011.

Le comité de pilotage du GAL Sud Mayenne, réunissant les élus des 3 pays associés, a défini ce programme d'actions lors des COPIL de novembre et décembre 2011.

Pour cette troisième année, la mobilisation des acteurs du Sud Mayenne en faveur des économies d'énergie et des diminutions des émissions de gaz à effet de serre se poursuivra en direction des collectivités, sur les secteurs du bâtiment, de l'urbanisme durable, des déplacements, des énergies renouvelables (bois énergie) et s'ouvrira au-delà des professionnels du tourisme aux acteurs socio-économiques et citoyens.

Outre la conduite de cette politique énergie-climat (volet animation), la réalisation du diagnostic énergie et effet de serre (volet étude - diagnostic), plusieurs actions de sensibilisation (volet accompagnement de la démarche) seront engagées pour accompagner l'élaboration du PCET (Plan Climat Énergie Territorial).



Sont ainsi programmées ou envisagées :

- Diagnostic énergie et effet de serre
- Formations des agents aux économies d'énergie : éco-gestes, éco-conduite
- Visites de sites exemplaires et échanges de bonnes pratiques
- Expérimentation dispositif 50-50 volet énergies
- Cycle de Conférences, ciné-débat, ...
- Communication sur PCET

- Se reporter au budget prévisionnel joint en *annexe 3 de l'exposé* -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de valider le plan d'actions COT (année 3) et son budget prévisionnel, tel que présenté,
- d'autoriser le Président du GAL, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, à signer tout document relatif au COT.

M. Hervé souligne que le GAL Sud-Mayenne porte à la fois la politique Leader (fonds européens) et un COT (fonds Ademe), autour d'enjeux communs que sont le développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique.

Chaque année, il appartient à la Communauté de Communes, structure porteuse, de valider le programme d'actions, l'année n° 3 étant axée notamment sur l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial.

Ce PCET s'inscrira parfaitement dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Pays de Château-Gontier, qui se doit de comporter un volet sur le contexte environnemental.

M. Henry souligne que l'élaboration du SCOT et du PCET se fera en lien étroit avec l'évaluation de la Charte de Territoire et la préparation du CTU 3<sup>ème</sup> génération.

M. Hervé rappelle les actions engagées sur 2012 et invite notamment les communes à s'engager dans le CEP (Conseil en Energie Partagé), qui permet aux communes engagées de bénéficier d'un diagnostic complet de leurs consommations, et d'avoir ainsi une vision claire de leurs pratiques.

Il souligne l'intérêt de cet outil, puisque l'investissement consenti demeure moindre au regard des bénéfices retirés.

M. Hervé indique que les fonds européens seront remaniés en 2013. Les collectivités du Sud-Mayenne devront alors s'interroger sur la continuité ou non du programme et sur le choix de la future thématique.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

### 3. AFFAIRES FONCIÈRES

#### QUESTION 3.1 - Vente d'une parcelle de terrain au Syndicat pour la Gestion de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Urbanisme de l'agglomération de Château-Gontier - Rue du Val de Mayenne

Délibération n° CC - 019 - 2012  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSÉ : Le Syndicat pour la Gestion de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Urbanisme de l'agglomération de Château-Gontier (SGEAU) a lancé une nouvelle procédure de délégation de service public pour l'eau potable, pour un nouveau contrat qui a démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

A ce titre, par délibération n° CS-024-2010 du 9 septembre 2010, le SGEAU s'est porté acquéreur de locaux\* appartenant à Véolia (fermier actuel), et construits, d'un commun accord en 1993 sur un terrain appartenant à la Communauté de Communes (parcelle cadastrée section AB n°399, d'une surface totale de 2 705 m<sup>2</sup> - zone UB du POS).

*\* locaux comprenant un étage avec sous-sol et est composé d'un accueil, de bureaux, salle de réunion, sanitaires et d'un magasin (stockage en sous-sol), pour une surface de 182 m<sup>2</sup>.*

Afin de régulariser la situation foncière au niveau administratif, le SGEAU s'est également prononcé sur l'acquisition auprès de la Communauté de Communes de la parcelle AB n°399 susvisée, sise 2 rue du Val de Mayenne sur la Commune de Château-Gontier.

En effet, à l'époque, le District avait autorisé la construction par Véolia du bâtiment susvisé sur un terrain lui appartenant (construction sur sol d'autrui).

La Communauté de Communes s'est également prononcée favorablement sur cette cession par délibération n° CC-109-2010 en date du 16 novembre 2010.

Il convient cependant de délibérer de nouveau sur cette acquisition, qui désormais ne peut plus s'opérer à l'euro symbolique, mais à titre gratuit.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur la cession au Syndicat pour la Gestion de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Urbanisme de l'Agglomération de Château-Gontier de la parcelle AB n°399, à titre gratuit,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

#### **4. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES**

##### **QUESTION 4.1 - Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée**

RAPPORTEUR : P. HENRY

Monsieur le Président rend compte aux membres du Conseil des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-037-2008 du 9 avril 2008) :

Arrêté n°21-2012 : Régie de recettes transports scolaires – Nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant – Abrogation de l'arrêté n°076/2010

Arrêté n°23-2012 : Location d'un module de 100 m<sup>2</sup> situé Atelier relais de la Grande Noë à la Sté V&B.

Arrêté n°24-2012 : Régie de recettes Activités Jeunesse Communautaire – Nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants.

Marché n°001-2012: Acquisition d'une benne pour la collecte des déchets – lot 1 acquisition d'un châssis cabine pour benne de collecte de déchets – BAYI TRUCKS (53022) – 78 700,00 €

Marché n°002-2012 : Acquisition d'une benne pour la collecte des déchets – lot acquisition d'une benne de collecte des déchets compartimentée et d'un lève-conteneurs – SEMAT (17028) – 109 500,00 €

Marché n° 003-2012 : Création et aménagement d'un espace baignade sur le camping de Daon – lot 1 – Aménagement extérieur et réseaux divers – BEZIER (53200) – 45 089,35 €

Marché n°004-2012 : Création et aménagement d'un espace baignade sur le camping de Daon – lot 2 – Piscine – MAINE PISCINE (53940) – 30 336,45 €

Marché n°005-2012 : Création et aménagement d'un espace baignade sur le camping de Daon – lot 3 – Local technique en bois – PRAMPART (53200) – 6 624,00 €

Marché n°006-2012: Création et aménagement d'un espace baignade sur le camping de Daon – lot 4 – Electricité – CADOT SAGET (53200) – 1 482,00 €

##### **QUESTION 4.2 - Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée**

RAPPORTEUR : P. HENRY

Le Président rend compte aux membres du Conseil, des décisions prises par le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-038-2008 du 9 avril 2008).

### **Bureau du 23 janvier 2012**

Délibération n° B-011-2012 : Validation de la programmation culturelle 2011-2012 de la bibliothèque du Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-012-2012 : Signature d'un avenant à la convention entre le Pays de Château-Gontier et l'Association Sauvegarde Mayenne Sarthe pour l'occupation de la salle Jules Verne.

Délibération n° B-013-2012 : Mise à disposition à titre gracieux du studio Diaghilev à l'ADAPEI 53 les lundis de janvier à juin 2013.

Délibération n° B-014-2012 : Signature de la convention cadre et des conventions subséquentes dans le cadre du projet PER du Pays de Château-Gontier entre l'Etat et la Communauté de communes.

Délibération n° B-015-2012 : Remboursement de charges de matériel par la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier à la commune de Daon pour l'entretien de la base de loisirs de Daon pour l'année 2011.

Délibération n° B-016-2012 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, versement de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux.

### **Bureau du 6 février 2012**

Délibération n° B-017-2012 : Renouvellement de la convention de partenariat avec EDF dans le cadre des économies d'énergie dans les salles de traite.

Délibération n° B-018-2012 : Modification de l'article 3 « loyers » concernant la base de calcul du loyer pour le bail commercial Bréger.

Délibération n° B-019-2012 : Signature d'une convention de partenariat avec l'Éducation Nationale pour l'intervention des éducateurs sportifs dans les écoles primaires.

Délibération n° B-020-2012 : Dans le cadre du réaménagement de la piscine communautaire, demande d'attribution de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2012.

Délibération n° B-021-2012 : Dans le cadre du réaménagement de l'accès du site et de l'extension de l'aire de stationnement du Refuge de l'Arche, demande d'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2012 (DETR).

Délibération n° B-022-2012 : Dans le cadre de la réalisation d'une médiathèque et des travaux de construction, demande d'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2012 (DETR).

Délibération n° B-023-2012: Attribution d'une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association Farmingtour au titre de l'organisation de l'édition 2011 du Printemps des Génisses qui s'est déroulée les 26 et 27 mars 2011.

### **QUESTION 4.3 - Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Henry clôt la séance à 22h25.